



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

---

## L'ajustement de l'offre et de la demande sur les marchés des produits agricoles de la C.E.E. : le cas du secteur laitier

Margaret Loseby

### Abstract

The problems of assessing both the extent and the cost of market imbalance are discussed, and the difficulties of reconciling national and Community policy objectives noted. With reference to the dairy industry, it is suggested that, in the absence of harmonization of economic policies in areas other than agriculture, measures to restrict supply should take into account the particular problems arising for countries where consumption exceeds production. Certain measures are proposed, which might be implemented in the context of a policy aiming to gradually reduce the level of public support in agriculture.

### Résumé

La mesure de l'ampleur et du coût des déséquilibres sur les marchés est difficile et fait apparaître les contradictions entre objectifs politiques nationaux et communautaires. Dans le cas du secteur laitier, l'absence d'harmonisation dans les politiques économiques non agricoles conduit à recommander que les restrictions quantitatives tiennent compte des problèmes particuliers des pays où la production ne couvre pas les besoins. Un certain nombre de mesures sont proposées. Elles pourraient s'insérer dans des politiques visant à réduire progressivement les dépenses publiques pour le secteur agricole.

---

### Citer ce document / Cite this document :

Loseby Margaret. L'ajustement de l'offre et de la demande sur les marchés des produits agricoles de la C.E.E. : le cas du secteur laitier. In: Économie rurale. N°163, 1984. pp. 77-84;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1984.3105>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1984\\_num\\_163\\_1\\_3105](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1984_num_163_1_3105)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

## L'AJUSTEMENT DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE SUR LES MARCHÉS DES PRODUITS AGRICOLES DE LA CEE LE CAS DU SECTEUR LAITIER

Margaret LOSEBY\*

### Résumé :

La mesure de l'ampleur et du coût des déséquilibres sur les marchés est difficile et fait apparaître les contradictions entre objectifs politiques nationaux et communautaires. Dans le cas du secteur laitier, l'absence d'harmonisation dans les politiques économiques non agricoles conduit à recommander que les restrictions quantitatives tiennent compte des problèmes particuliers des pays où la production ne couvre pas les besoins. Un certain nombre de mesures sont proposées. Elles pourraient s'insérer dans des politiques visant à réduire progressivement les dépenses publiques pour le secteur agricole.

### Summary :

#### SUPPLY-DEMAND ADJUSTMENTS ON EEC AGRICULTURAL MARKETS THE DAIRY CASE.

The problems of assessing both the extent and the cost of market imbalance are discussed, and the difficulties of reconciling national and Community policy objectives noted. With reference to the dairy industry, it is suggested that, in the absence of harmonization of economic policies in areas other than agriculture, measures to restrict supply should take into account the particular problems arising for countries where consumption exceeds production. Certain measures are proposed, which might be implemented in the context of a policy aiming to gradually reduce the level of public support in agriculture.

### INTRODUCTION

Le thème de l'équilibre entre offre et demande fait immédiatement référence à la célèbre version de la loi de Say selon laquelle l'offre crée sa propre demande. Certes la logique de cette affirmation, et la validité des conclusions optimistes qui en découlent peuvent être fermement défendues, si l'on se donne comme hypothèses fondamentales la flexibilité des prix, la mobilité des facteurs et la libre concurrence sur les marchés. On doit admettre en revanche que la loi de Say est d'une application douteuse dans le cadre des agricultures européennes actuelles, très réglementées et présentant des rigidités institutionnelles.

En réalité, la raison qui rend nécessaire une observation spécifique des politiques économiques appliquées au secteur agricole, est la crainte que l'équilibre offre-demande obtenu par des mécanismes de libre marché ait une série de conséquences, notamment de prix et de revenus instables dans le secteur, conduisant à l'insécurité de l'offre, socialement et politiquement plus dangereuses que l'apparition d'excédents sur un marché réglementé.

En conséquence, dès lors que la production n'a pas connu d'insuffisance chronique, bien au contraire, l'équilibre entre l'offre et la demande a joué un rôle mineur, voire inexistant, parmi les objectifs de la politique agricole. L'article 39 du Traité de Rome aborde le problème implicitement plus qu'explicitement, en insistant sur la nécessité de garantir la sécurité des approvisionnements. Connaissant les aléas de la production agricole, qui restent une réalité (malgré une meilleure maîtrise technique de la production), on peut interpréter cette attitude comme la volonté de soutenir bon an mal an une offre excédentaire.

Un autre objectif inscrit dans le Traité, l'amélioration de la productivité, peut être considéré comme un instrument en faveur de la garantie d'approvisionnement, celle-ci

devant être assurée par la production communautaire plutôt que par des sources extérieures fiables.

Ces deux objectifs, compatibles avec un troisième - procurer des revenus équitables au secteur agricole - ont été poursuivis au moyen d'un mécanisme de prix qui s'efforce de préserver la stabilité par l'isolement (à un degré plus ou moins important selon le type de production considéré) des vicissitudes de ce qu'il est convenu d'appeler le marché mondial.

Vu la primauté accordée à ces objectifs (notamment le revenu agricole) pas nécessairement compatibles avec l'équilibre offre-demande, il n'est pas étonnant que cet équilibre n'ait pas été acquis et que l'excédent de l'offre dans certains secteurs ait atteint des proportions alarmantes.

Après des remarques préliminaires sur les difficultés conceptuelles de mesurer l'ampleur des déséquilibres sur les marchés agricoles de la Communauté, et une discussion sur la nature et le montant des dépenses publiques correspondantes, le secteur laitier est plus particulièrement examiné. Les caractéristiques des désajustements sont soulignées, ainsi que les effets prévisibles des mesures correctrices envisagées. D'autres mesures de rééquilibrage sont ensuite proposées. Le texte conclut sur le rôle du soutien des prix dans le développement futur de la PAC.

### CONCEPTS DE BASE POUR MESURER LES DÉSÉQUILIBRES SUR UN MARCHÉ

Avant de concevoir des politiques de correction des déséquilibres, il faudrait, en toute logique, procéder à une estimation de leur ampleur. L'état actuel des marchés communautaires rend toutefois cette estimation difficile.

Le concept d'auto-suffisance, c'est-à-dire le rapport entre production intérieure et utilisation intérieure, est

\* Facoltà di Agraria, Università della Tuscia, Istituto di Economia Agraria, Via Riello, Viterbo, Italie.

souvent employé dans le cadre de la PAC. Ce ratio ne fournit toutefois pas des indications valables sur les déséquilibres offre-demande aux prix communautaires garantis. En effet pour de nombreux produits, certaines utilisations internes, qui sont une composante de la demande, ne se font pas aux prix agricoles garantis, mais à des niveaux de prix abaissés par des subventions aux utilisateurs. En second lieu, l'utilisation intérieure subit l'influence des variations de stocks - or le stockage est subventionné - et des exportations - influencées par les restitutions (1). Enfin, le taux d'auto-suffisance ne prend pas en compte les exportations de la CEE qui sont une espèce de solde : s'il s'agit du taux national, les exportations intra-CEE sont exclues.

En fait, le problème essentiel, dans la mesure des déséquilibres, est l'incertitude en ce qui concerne le niveau géographique, l'aire de marché, pour lequel l'offre devrait être réajustée à la demande. La CEE doit-elle avoir pour objectif l'auto-suffisance interne, en renonçant à son rôle de fournisseur important du marché mondial pour certaines denrées ? Au niveau intra-communautaire, l'objectif est-il d'atteindre le plus possible l'équilibre pour chaque pays ?

Le problème le plus urgent n'est pas tant celui d'un hypothétique ajustement entre l'offre et la demande, que la recherche d'une garantie d'écoulement de la production à un niveau de coût tolérable.

#### DÉSÉQUILIBRE DE MARCHÉ ET ÉVOLUTION DU SOUTIEN PUBLIC A L'AGRICULTURE

A partir de l'hypothèse de base de la politique agricole, selon laquelle un marché libre entraîne l'équilibre offre-demande, mais au détriment d'objectifs plus importants, on doit s'interroger sur le montant « acceptable » du soutien public à l'agriculture. Plusieurs indicateurs peuvent

être retenus ; la charge du soutien rapportée au PIB, à l'ensemble des dépenses publiques, à la valeur de la production agricole finale ou à la valeur ajoutée agricole. Chacun de ces indicateurs présente deux difficultés. La première est de définir la liste des dépenses bénéficiant à l'agriculture (la protection sociale, les infrastructures rurales, les aides aux industries associées ne sont que quelques exemples des problèmes rencontrés). La seconde est de mobiliser l'information nécessaire.

La seule évaluation de la dépense publique en faveur de l'agriculture qui ne crée pas trop de problème de définition ou de mesure statistique est peut-être celle qui rapporte le budget du FEOGA au budget total de la Communauté. C'est elle que l'on utilise le plus souvent pour montrer que l'effort vis-à-vis de l'agriculture a atteint des proportions alarmantes.

En revanche, le ratio dépenses du FEOGA/PIB a oscillé autour de 0,5% ces dernières années, ce qui peut ne pas paraître excessif en comparaison du taux de valeur ajoutée agricole dans le PIB d'environ 3%, ou de la part de population active agricole dans l'emploi total de 8,4%.

D'un autre côté, on estime que l'ensemble des dépenses bénéficiant à l'agriculture (nationales + FEOGA) a eu plutôt tendance à diminuer en proportion des masses budgétaires totales depuis la mise en place des organisations communes de marché (de 5,6% en 1961 à 5,2% en 1977) (Saccomandi, 1981).

Si toutefois on procède à des comparaisons internationales, telles que celles effectuées par la FAO (tableau 1), il ressort que sur certains produits - blé, maïs, riz, sucre et produits laitiers - les transferts aux agriculteurs de la Communauté, en pourcentage de leurs ventes, sont beaucoup plus élevés qu'après d'autres opérateurs importants sur le marché mondial.

Tableau 1. — Transferts vers les agriculteurs dans le cadre des programmes de soutien des prix et mesures similaires exprimés en pourcentage de la valeur des ventes. Pour divers pays et divers produits 1974/75 à 1981/82

		1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81	1981/82
<b>Blé</b>	Australie	- 2.3	4.6	3.9	- 6.1	- 4.0	- 4.4	1.1	5.3
	Canada	11.8	13.1	11.6	15.3	9.9	10.6	11.0	11.3
	CEE	- 9.0	23.1	59.2	63.7	68.5	57.9	41.7	46.8
	Japon	63.1	80.6	94.9	82.1	79.0	82.0	78.5	78.9
	USA	0.1	0.5	2.5	26.4	15.5	0.9	3.4	7.4
<b>Maïs</b>	CEE	- 10.0	21.4	42.4	56.3	57.8	58.2	40.5	50.2
	USA	1.7	0.9	1.3	2.1	4.2	0.6	1.3	0.4
<b>Riz</b>	CEE	- 26.6	23.9	34.7	16.0	31.9	24.7	0.6	24.8
	Japon	66.9	73.1	73.9	78.9	73.8	71.5	72.9	79.7
	USA	3.7	1.2	-	6.5	0.1	0.1	1.3	12.4
<b>Sucre</b>	Australie	- 16.5	- 15.6	- 10.6	- 4.6	- 2.4	- 5.1	- 8.8	0.2
	Canada	22.5	21.7	13.0	14.2	8.4	5.2	3.9	5.2
	CEE	- 243.2	29.5	89.0	127.9	162.1	70.9	- 8.2	87.8
	Japon	- 27.4	34.1	63.6	74.3	72.2	46.0	58.2	77.7
	USA	5.7	7.5	26.9	59.9	61.0	14.5	4.6	37.3
<b>Lait</b>	Australie	38.0	27.0	47.2	29.9	27.1	18.6	12.6	9.9
	Canada	73.8	67.4	93.5	42.0	24.2	35.5	32.2	23.1
	CEE	79.2	78.3	92.5	80.4	77.2	87.9	79.4	60.2
	Japon	18.4	15.8	21.0	22.9	23.7	24.0	20.9	17.6
	USA	8.5	21.3	32.9	30.8	25.6	32.3	26.0	13.4

Les nombres négatifs indiquent que les mesures de politique agricole ont réduit les recettes des agriculteurs. Ceci survient en général quand les prix mondiaux sont élevés sous l'effet de limitations des exportations ou de subventions aux importations.

1. L'identité : utilisation totale = variations de stocks + exportations + consommations internes, montre bien les interactions entre les composantes.

Il n'est pas étonnant que le coût des opérations du FEOGA ait augmenté au cours du temps. S'agissant d'un système de soutien financé en commun, il est logique que chaque Etat-membre cherche à déplacer la charge des dépenses publiques autant que possible vers le budget communautaire.

La hausse des dépenses du FEOGA aurait été davantage acceptable si elle s'était accompagnée d'une diminution du soutien national. Mais en général, le total dépenses nationales + FEOGA a augmenté, aussi bien en proportion du PIB que de la production agricole finale, à l'exception du Royaume-Uni. En moyenne de 1977 à 1979, le FEOGA-Garantie représentait encore une très faible part des dépenses allant au secteur agricole (19 % en France, 39,5 % en RFA, 12 % en Italie et 23,5 % au Royaume-Uni) (Loseby, 1981).

Ainsi la PAC, qui est d'abord une politique de prix, n'a pas été à même, malgré son coût croissant, de satisfaire les objectifs nationaux, concernant non seulement le niveau des revenus mais également leur répartition.

L'effort spécifiquement national peut être pris comme indicateur des difficultés rencontrées par chaque Etat, qui ne sauraient être négligées dans les futures décisions communautaires, en particulier celles destinées à rééquilibrer les marchés.

## UN EXEMPLE PARTICULIER DE DÉSÉQUILIBRE : LE MARCHÉ LAITIER

### Remarques préliminaires

Lorsque l'on examine le secteur laitier, on observe que les excédents - ou plutôt les difficultés de trouver des

débouchés à un prix voisin de celui payé aux producteurs - sont apparus très tôt dans l'organisation commune du marché, sans qu'aucune mesure correctrice n'ait été prise, bien que des suggestions aient été faites en ce sens. L'équilibre offre-demande est devenu un objectif second, le premier étant les niveaux de prix et de revenu.

Il en est résulté une amélioration de la productivité encouragée jusqu'à un certain point par la disponibilité de substituts fourragers importés - un élément du tableau dont la compatibilité avec l'objectif de « garantie d'approvisionnement » peut être mise en cause. Les gains de productivité n'ont cependant pas été uniformes, aussi bien entre Etats-membres qu'à l'intérieur de chacun d'eux. En conséquence, si les excédents se sont accrus, les problèmes de revenu n'ont pas été résolus.

L'ensemble du système complexe d'intervention et de restitution dans le secteur laitier a atteint 27 % du FEOGA-Garantie en 1982, la proportion était antérieurement encore plus forte. Sur 3 327 Mio d'Ecu dépensés dans ce domaine, 1 521 soit 45,7 % l'ont été sous forme de restitutions à l'exportation, et 44,2 % à travers des subventions à la consommation intérieure.

### Désajustements entre production et consommation au niveau national

Outre les difficultés provenant de la grande diversité des techniques de production, des dimensions d'exploitation et par suite, des revenus, on rencontre de fortes différences du ratio production/consommation entre Etats-membres.

En l'absence de meilleurs critères, et tout en conservant à l'esprit leurs limites, on peut se représenter ces écarts à partir des taux d'auto approvisionnement pour certains produits laitiers (voir tableau 3).

Tableau 2. — Dépense du FEOGA-Garantie dans le secteur laitier, par région, pour 1982. En Mio ECU

	B	DK	D	F	IRL	I	L	NL	UK	TOTAL	%
Restitutions & food aid	106.9	196.3	208.9	274.3	85.2	17.9	0.3	548.4	81.0	1.521.2	45.7
Storage, milk powder	— 0.4	— 0.2	23.7	— 0.1	9.1	0.1	0.0	0.3	14.3	47.2	1.4
Internal subsidy m. powder	45.5	78.0	402.9	419.7	82.8	8.2	0.9	193.3	78.9	1.310.4	39.3
Storage, butter	6.5	2.2	65.5	39.1	8.9	0.3	0.2	42.6	30.8	196.6	5.9
Internal subsidy, butter	78.0	23.9	63.4	54.6	21.6	10.0	1.9	36.7	123.6	414.0	12.4
Storage, cheese	0.0	0.0	0.0	6.4	0.0	56.4	0.0	0.0	0.0	62.9	1.9
Market expansion	3.8	21.6	168.7	26.0	9.7	7.3	0.5	12.1	62.1	312.4	9.4
Corresponsibility	— 17.7	— 28.4	— 132.6	— 123.6	— 25.6	— 30.9	— 1.2	— 75.7	— 101.0	— 537.3	— 16.1
<b>TOTAL</b>	<b>222.7</b>	<b>293.8</b>	<b>800.6</b>	<b>696.6</b>	<b>191.8</b>	<b>69.4</b>	<b>2.8</b>	<b>757.6</b>	<b>290.00</b>	<b>3.327.6</b>	<b>100.0</b>
<b>Percentage of:</b>											
Restitutions & food aid	7.0	12.0	13.7	18.0	5.6	1.2	—	36.0	5.3	100	
Internal subsidy	7.2	5.9	27.0	27.5	6.1	1.1	0.2	13.3	11.7	100	
Corresponsibility	3.1	5.2	24.7	23.0	4.8	5.8	0.2	14.1	18.8	100	
<b>TOTAL</b>	<b>6.7</b>	<b>8.8</b>	<b>24.1</b>	<b>20.9</b>	<b>5.8</b>	<b>2.1</b>	<b>0.1</b>	<b>22.8</b>	<b>8.7</b>	<b>100</b>	

Source: Commission de la Communauté Européenne. Com. (83) 531 def.

Les légères différences entre les données par région et les totaux proviennent de la non prise en compte de la Grèce et de chiffres arrondis.

Dans plusieurs cas, un ratio supérieur à 100 sur un produit dérivé du lait est compensé par un taux inférieur à 100 sur un autre produit, en fonction du type de transformation privilégié par chaque pays, et des habitudes de consommation. La situation de l'Italie est cependant exceptionnelle puisqu'aucun taux n'atteint 100. La consommation italienne dépasse manifestement la production et le marché italien sert à absorber la production des autres pays.

Avec l'entrée de la Grèce dans la Communauté, cet exemple n'est plus le seul et, s'ils y adhèrent, le Portugal et l'Espagne seront dans une situation analogue.

Tableau 3. — Ratios d'autosuffisance pour quelques produits laitiers, Eurostat 1980

	EUR 9	D	F	I	NL	UEBL	GB	IRE	DK
Lait frais	101	101	101	99	95	120	100	100	105
Lait en poudre (entier)	357	131	1900	12	587	315	330	4300	1378
Lait en poudre (écrémé)	115	223	116	0	68	226	151	1270	99
Lait concentré	168	134	190	53	372	24	123	0	339
Fromage	105	93	115	79	229	40	70	604	421
Beurre	119	130	119	69	313	99	47	299	221

Source: La situation agricole de la Communauté, Commission des CE 1982.

Il est certes dans la logique du marché commun qu'un pays en déficit s'approvisionne auprès des autres États-membres. Les courants commerciaux qui en résultent créent toutefois des difficultés pour le pays importateur, au moment où il faut limiter l'offre communautaire. Quelques unes peuvent être illustrées sur le cas italien.

L'ouverture du marché italien aux importations communautaires a eu des effets négatifs tant pour l'industrie laitière que pour l'économie en général, via la balance des paiements.

La principale gêne vis-à-vis de l'industrie laitière a été une limitation de son potentiel de croissance, à cause du flux des produits importés. La demande intérieure s'est rapidement accrue. De 1973 à 1980 la consommation de lait frais a augmenté de 21,7 %, celle de fromage de 26,8 % (en équivalent - lait). Sur la même période, la hausse des importations (817 000 t) a été supérieure à celle de la consommation (757 000 t). Le supplément de consommation de fromage a été couvert à 41 % par des importations, et à 59 % par la production intérieure (Amadei, 1982).

Malgré le relèvement de la collecte intérieure (+ 19 % environ de 1970 à 1980) les importations en équivalent - lait représentaient 37,9 % des utilisations intérieures en 1980 (Centro di Specializzazione..., Rome, à paraître).

L'incapacité des producteurs nationaux de produire à des prix compétitifs par rapport aux importations est partiellement imputable à la lenteur de l'évolution vers des modes de productions plus économes - un phénomène ressenti plus intensément dans les régions du Sud et du Centre - en partie également à la dynamique des coûts engendrée par une inflation supérieure à la moyenne européenne.

Les deux phénomènes sont liés, puisque la limitation des revenus, dûe à la hausse des coûts face à des prix fixés au niveau communautaire, ne peut que freiner les ajustements structurels vers des techniques abaissant les coûts. De plus, cet effet est cumulatif.

Une autre conséquence des différences de taux d'inflation entre États-membres a été la persistance de MCM, qui ont permis à des produits importés d'atteindre le marché italien à des prix hautement compétitifs avec la production intérieure, malgré les coûts de transport. En agissant sur la balance des paiements et l'affaiblissement de la Lire, les importations de produits laitiers contribuent en outre à aggraver la pression inflationniste qui étouffe les producteurs nationaux.

En 1982 les produits laitiers représentaient 12 % des importations alimentaires. Ils participent de façon substantielle au déficit commercial agro-alimentaire de 8 359 Mrds de Lires, soit 49,2 % du déficit courant de l'ensemble des échanges de 16 966 Mrds de Lires. Il s'agit du second poste de déficit courant derrière l'énergie. Alors que les ressources nationales sont inadéquates pour combler le déficit énergétique, il n'apparaît pas que l'on ait pleinement exploité les possibilités de réduire le déficit alimentaire.

Plusieurs difficultés rencontrées par l'Italie en tant qu'importateur net de produits agricoles dans la Communauté - à la fois sur les produits laitiers et d'autres produits comme les céréales, la viande bovine et le porc - auraient pu être aplanies par un dosage différent des politiques de prix et de structures au cours du développement de la PAC, ainsi que par une moindre divergence du soutien du

prix selon les produits à l'intérieur du marché unifié. Elles auraient également été réduites par une meilleure progression des autres politiques communes dans les domaines sociaux, régionaux ou monétaires, qui ne peuvent être détaillés ici.

Quoi qu'il en soit, les orientations précédentes de la PAC ont abouti aux problèmes actuels d'excédents, et ont donc bénéficié aux pays dont la production dépassait la consommation intérieure, tant du point de vue de l'utilisation des fonds du FEOGA, que sous l'aspect balance des paiements. Au moment de mettre en place de nouveaux instruments destinés à éliminer les excédents, il convient de ne pas reconduire les mêmes différences de traitement entre pays excédentaires et déficitaires.

#### **Les mesures prises pour maîtriser l'offre dans le secteur laitier.**

Il est bien connu que les tentatives antérieures pour limiter l'offre de lait ont eu des effets modestes. En dépit des primes d'abattage des vaches laitières, des incitations à la reconversion vers les bovins à viande et des taxes de coresponsabilité variant, de 1977 à 1983, entre 0,5 et 2,5 % du prix indicatif, la production de lait s'est accrue, entre 1973 et 1981, au taux de 2,5 % par an (Commissione delle CE, 1983).

La taxe de coresponsabilité avait deux objectifs : fournir des ressources pour l'écoulement des excédents et décourager l'accroissement de la production. Son échec, surtout en ce qui concerne le second objectif, est prouvé par le fait que, pendant la campagne 1982-83, six ans après sa création, la production s'est accrue de 3,5 %.

L'effet pervers, et contraire à ce qui était souhaité (un effet d'accroissement de l'offre) n'est pas surprenant. En effet, la taxe de coresponsabilité diminue les recettes des agriculteurs par kg livré. Mais dans une branche où les coûts fixes prédominent, un accroissement de la production peut réduire les coûts unitaires (à court terme, sans changement technique). Ceci est encore plus vrai s'il existe une marge de progrès dans l'emploi des facteurs variables permettant de réduire les coûts variables. Ainsi l'accroissement de la production apparaît comme la solution la mieux adaptée pour compenser des pertes de recettes dues aux taxes de coresponsabilité.

Du fait de cette réaction, des mesures plus radicales de maîtrise de l'offre ont été mises en place pour la campagne 1984-85. Les prix réels du lait ont été réduits puisque le prix nominal en ECU de 1983-84 a été conservé. Pour le beurre le prix en ECU a été baissé de 10,6 %. Toutefois, pour la poudre de lait d'écrémé, le prix d'intervention a été élevé de 10,9 %. Une taxe de 75 % du prix indicatif (quotas individuels) et de 100 % (quotas par laiterie) sera levée sur les quantités dépassant une production de base déterminée pour une année de référence. Enfin, pour les exploitations produisant plus de 150 qx de lait par ha de superficie fourragère, il y aurait un prélèvement spécial de 4 % du prix d'intervention (2).

Il est probable que ces mesures seront efficaces pour empêcher l'accroissement de la production. Mais elles cristalliseront sa répartition géographique. La taxe spéciale sur les exploitations intensives destinée à décourager le lait « hors-sol », pourrait décourager des exploitations modernes pratiquant une production fourragère intensive.

Il n'y aura guère de réduction des prix pour les consommateurs, ce qui empêchera un ajustement du marché par la

2. Cette dernière mesure n'a pas été adoptée par le Conseil des Ministres du 31 mars (NDLR).

demande. Les prix communautaires ne se rapprocheront pas des niveaux mondiaux.

**Tableau 4. — Réduction des coûts fixes unitaires sur des exploitations laitières italiennes sous l'effet d'accroissements de productivité. En liras par quintal (pour 100 kg) de lait**

Croissance de la productivité en %	Exploitation de 50 vaches ou moins Rendement lait par vache (q)			Exploitation de plus de 50 vaches Rendement lait par vache (q)		
	35	36 - 45	45	35	36 - 45	45
1	620	357	228	354	256	217
2	1 228	706	571	701	506	430
3	1 825	1 049	848	1 041	752	639
4	2 409	1 385	1 120	1 375	993	843
5	2 983	1 715	1 387	1 703	1 229	1 044
6	3 546	2 039	1 648	2 024	1 461	1 241
7	4 098	2 356	1 905	2 339	1 689	1 435
8	4 640	2 668	2 157	2 649	1 912	1 624
9	5 173	2 974	2 402	2 952	2 131	1 811
10	5 695	3 275	2 647	3 251	2 347	1 994
11	6 208	3 570	2 886	3 543	2 558	2 173
12	6 712	3 859	3 120	3 811	2 766	2 350
13	7 207	4 144	3 350	4 114	2 970	2 523
14	7 693	4 424	3 576	4 391	3 170	2 693
15	8 171	4 698	3 798	4 664	3 367	2 860

Source : Zucchi, Nasuelli, 1983.

**Tableau 5. — Taxes et prélèvements de coresponsabilité correspondant à diverses hausses de la production sur des exploitations laitières italiennes (en liras par quintal de lait)**

Indice de production	Prélèvement ordinaire (B) - 4 %	Super-taxes différenciées		Total des prélèvements		
		(C) - 4 %	(D) - 75 %	(E) - B + C	(F) - B + D	(G) - E + D
100	736	1,471	—	2,207	—	—
101	728	1,457	273	2,185	1,001	2,458
102	721	1,442	541	2,163	1,262	2,704
103	714	1,428	804	2,142	1,518	2,946
104	707	1,415	1,061	2,122	1,768	3,183
105	701	1,401	1,314	2,102	2,015	3,416
106	694	1,388	1,562	2,082	2,256	3,644
107	688	1,375	1,805	2,063	2,493	3,868
108	681	1,362	2,044	2,043	2,725	4,087
109	675	1,350	2,278	2,025	2,953	4,303
110	669	1,338	2,509	2,007	3,178	4,516
111	663	1,326	2,734	1,989	3,397	4,723
112	657	1,314	2,956	1,971	3,613	4,927
113	651	1,302	3,174	1,953	3,825	5,127
114	645	1,291	3,388	1,936	4,033	5,324
115	640	1,279	3,598	1,919	4,238	5,517

(B) Prélèvement de coresponsabilité actuel; s'il est appliqué en même temps qu'un super-prélèvement son montant par quintal diminue lorsque la production augmente.

(C) Taxe spéciale sur les élevages intensifs (plus de 150 q de lait par ha SFP); le montant par quintal diminue si elle est appliquée en même temps que le super-prélèvement.

(D) Super-prélèvement sur les accroissements de production.

(E) Prélèvements pour les élevages intensifs; le montant par quintal diminue quand la production augmente.

(F) Cas des élevages non intensifs avec croissance de la production.

(G) Cas des élevages intensifs avec croissance de la production.

Source : Zucchi, Nasuelli, 1983.

Même au point de vue financier, l'efficacité de la super-taxe n'est pas garantie. Elle tendra à bloquer la production et donc ne fournira que peu de recettes pour le FEOGA. En contrepartie, le plafonnement de la production laitière incitera à multiplier les revendications d'aides directes et réorientera des facteurs de production vers les secteurs du bœuf et des porcs, ce qui accentuera les difficultés de ces marchés.

### Conséquences en Italie

Une recherche récente conduite à l'Université de Bologne à partir d'un modèle informatique de l'élevage italien montre les effets de limitation des taxes (8).

Le but de l'analyse était de déterminer les hausses de productivité nécessaires pour compenser les pertes de recettes dues à la taxe de coresponsabilité, afin de maintenir le revenu identique.

Les 21 catégories d'exploitations laitières présentes dans le modèle ont été regroupées en 2 classes de dimension : les exploitations de moins de 50 vaches, et celles de plus de 50. A l'intérieur de chaque classe, on distingue trois niveaux de rendement : moins de 35 qx de lait par vache, 36 à 45, et plus de 45 qx.

En supposant que les gains de productivité peuvent être réalisés sans changer les coûts variables moyens, et en incluant le travail parmi les facteurs fixes, la baisse des coûts fixes unitaires correspondant à des hausses de productivité variant de 1 % à 15 % a été calculée pour chaque groupe d'exploitations considéré (voir tableau 4).

La réduction de coût unitaire est ensuite comparée à la diminution des recettes brutes par quintal, elle-même fonction des gains de productivité dues à l'application de différentes combinaisons de taxe (voir tableau 5).

Si par exemple on considère la taxe de coresponsabilité ordinaire au taux de 2 %, on observe que les exploitations de la première catégorie, de moins de 50 vaches et de rendement par vache inférieur à 35 qx une hausse de productivité de 2 % réduirait les coûts unitaires de 1 228 Lires, tandis que la perte de recette par quintal serait de 736 Lires.

Pour les exploitations de la même classe de taille mais avec un rendement supérieur à 45 quintaux, une amélioration de la productivité de 3 % permettrait de réduire les coûts unitaires et compenser la perte de recettes unitaires. Les gains de productivité nécessaires dans les plus grandes dimensions d'exploitations seraient supérieurs : 3 % pour les exploitations à faibles rendements, 4 % pour celles à hauts rendements.

Les résultats ci-dessus semblent être correctement confirmés par l'évolution de la production communautaire en 1983, où la collecte s'est accrue de 3 %.

Si l'on utilise les mêmes chiffres pour évaluer les conséquences du super-prélèvement, on constate que la productivité doit progresser beaucoup plus fortement pour rattraper les pertes de revenu : 3 % auprès des exploitations de moins de 50 vaches de moins de 35 quintaux, mais 10 % dans les exploitations de plus de 50 vaches de moins de 35 quintaux. Les grandes exploitations à rendement plus élevé ne sont pas capables de récupérer les pertes de chiffres d'affaires par une plus forte productivité sans changement des techniques de production.

Le même effet se produit lorsque l'on considère la taxe spéciale sur les élevages intensifs. Une hausse de productivité de 4% à 12% selon les types d'exploitations serait suffisante pour compenser l'impact conjoint de 2% de coresponsabilité et 4% de taxe exceptionnelle. Mais comme les gains de productivité augmenteraient automatiquement la production par hectare, seules les petites exploitations à faible rendement pourraient théoriquement récupérer la perte de revenu, avec + 7% de productivité.

L'analyse statistique confirme que si elles étaient appliquées conjointement, ces taxes limiteraient effectivement l'offre, mais au dépens du progrès technique, tout en amputant les perspectives de croissance des agriculteurs les plus efficaces.

### **INSTRUMENTS ALTERNATIFS POUR RESTAURER L'ÉQUILIBRE DE MARCHÉ**

Il n'y a vraiment aucun remède indolore au rééquilibrage du marché du lait dans la Communauté. Mais en restreignant les gains possibles de productivité, l'ensemble des mesures qui s'annoncent va accroître les sources de distorsion précédemment dues à des prix manipulés et à un niveau de protection disproportionné par rapport aux autres secteurs.

Une solution de moyen terme doit être recherchée, qui soit compatible avec l'objectif de rendre le secteur européen compétitif avec les autres grands producteurs, capable de garantir des prix raisonnables aux consommateurs tant intérieurs qu'extérieurs, et de préserver un revenu normal aux producteurs.

Une alternative à l'ensemble des taxes et systèmes de coresponsabilité sera examinée en trois volets : une réduction des prix garantis ; une différenciation des produits afin de stimuler la demande ; un contrôle de l'offre en fonction des besoins de consommation.

#### **1. Réduction des prix garantis**

Ce type d'action est théoriquement le plus recommandable. Il est cohérent avec les processus qui apparaissent automatiquement sur les marchés non réglementés.

En l'espèce, on doit cependant émettre plusieurs hypothèses sur l'importance de la réduction de prix nécessaires en termes réels, la rapidité de mise en œuvre, la réaction de l'offre à l'évolution du prix, la répercussion effective des baisses de prix à la production sur les prix à la consommation et le comportement qui en résulte de la part du consommateur. Concernant les trois premiers points qui portent sur l'offre, les questions pratiques sont analogues à celles posées par l'instauration d'une taxe de coresponsabilité. La différence serait seulement l'absence d'exclusion des petits producteurs ou de taxation accrue sur les agriculteurs efficaces : toutes les exploitations seraient affectées de la même manière.

La répercussion sur les revenus agricoles seraient également de même nature : augmentation de l'offre, dans une certaine mesure pour réduire les coûts unitaires et, plus significativement encore, par changement des techniques de production.

Mais dès lors que l'on substitue une production à faible coût à une production plus onéreuse, la transition vers l'objectif d'efficacité peut s'effectuer. Cet objectif de long terme ne peut être atteint avec les prix dont les agriculteurs à coût élevé ont besoin.

A la différence de la taxe de coresponsabilité, les baisses de prix ouvrent la voie à des ajustements également en ce qui concerne la demande. Les mécanismes de transmission des prix des producteurs aux consommateurs sont cependant mal connus, de même que la réponse des consommateurs à des baisses de prix.

L'évolution récente du commerce de détail, avec l'émergence des grandes surfaces dont la survie dépend de prix compétitifs, la pression sur les prix exercée sur les formes de commerce plus traditionnelles, et l'amélioration des liens directs entre producteurs et consommateurs dans la distribution, laissent penser que des baisses de prix à la production peuvent être réellement répercutées au consommateur. L'opinion publique peut également avoir une influence en ce sens.

Pour ce qui est des réactions des consommateurs, il y a peu de raisons de supposer qu'elles soient à la fois inélastiques aux prix et aux revenus, pour les produits laitiers pris globalement ni, plus précisément, pour certains d'entre eux.

#### **2. Différenciation des produits, contrôle de l'offre et demande potentielle**

On a implicitement supposé, jusqu'à présent, que les produits dérivés du lait présentaient des caractéristiques homogènes (lait, beurre, fromage, etc.). Ceci est heureusement faux ; bien que les tendances actuelles puissent aller en ce sens.

Une certaine marge existe pour influencer tant l'offre que la demande en vue d'atteindre un meilleur équilibre de marché, notamment par une différenciation des produits et le développement de produits haut de gamme.

Tandis que les économistes ont tendance à insister sur la charge que fait peser la PAC en dehors de l'agriculture - sur les consommateurs et les contribuables - on trouve rarement mentionné l'avantage d'une large gamme de produits dans tous les Etats-membres grâce à l'abrogation des barrières douanières intracommunautaires. Ceci est particulièrement vrai pour les produits laitiers.

Le fait que les consommateurs soient très réceptifs aux produits étrangers montre bien qu'il n'y a pas de rigidité dans les modes de consommation alimentaire. On pourrait exploiter davantage l'originalité des produits en articulant mieux leur différenciation.

Du côté de l'offre, une production orientée vers le haut de gamme réduit automatiquement le volume. Par exemple, la fabrication de fromages de certains types nécessite des laits ayant certaines caractéristiques, obtenus à partir d'une alimentation et d'une conduite des troupeaux incompatibles avec la recherche du rendement maximum par vache.

Au niveau microéconomique, une combinaison de prévision de demande, de programmation de la production et des incitations appropriées aux producteurs de lait pourraient contribuer au rééquilibrage des marchés et au soutien des revenus agricoles en fonction des tendances du marché.

Plusieurs tentatives ont déjà été effectuées en ce sens. En Italie, par exemple, un système de programmation de la production a été appliqué, à travers une association de producteurs, à une variété sous appellation de fromage

Parmesan. Des objectifs de production de lait sont basés sur les prévisions de demande des consommateurs ; un prix garanti est payé aux producteurs jusqu'à ce que l'objectif de production soit atteint. Les livraisons qui dépassent la quantité souhaitée sont rémunérées à un prix inférieur, cohérent avec l'utilisation moins rémunératrice qui en est faite.

En conséquence, l'offre de fromage sous appellation a été adaptée à la demande. Le fort mouvement cyclique sur les prix qui caractérisait auparavant ce marché a été supprimé. La politique de prix du lait, qui ressemble fortement à un modèle de discrimination de prix de second rang, permettant aux producteurs de s'approprier une partie du surplus du consommateur, a permis d'augmenter le prix unitaire moyen payé. En même temps, l'accent mis sur la qualité a réduit le volume global de production.

Une aide financière, sur une période limitée, destinée à favoriser des initiatives de ce type pourrait être une façon d'utiliser les fonds du FEOGA moins onéreuse et plus prévisible que les interventions actuelles qui s'appliquent à stimuler les utilisations finales à des prix déconnectés de marché.

### 3. Maîtrise de l'offre

Si le but final est bien de réajuster l'offre et la demande, celle-ci doit servir de critère de choix entre les méthodes pour y parvenir.

En plus des inconvénients déjà signalés, la maîtrise de l'offre à travers le système des taxes de coresponsabilité, reliées à la production à la forme d'une année de référence récente, n'apparaît pas être en relation spécifique avec l'état de la demande actuelle ou prévisible.

L'alternative à l'imposition d'une limitation de l'offre au niveau des exploitations apparaît être la mise en place d'un seuil de production au niveau national, commandé par le niveau et le taux de croissance de la demande qui s'adresse à la production nationale. Il est pratiquement certain qu'il serait nécessaire d'accompagner ce seuil de pénalisations financières, peut être sous la forme d'un prélèvement national de coresponsabilité.

Les seuils nationaux pourraient être initialement établis en relation avec les niveaux de production actuels, et périodiquement ajustés dans le but de réduire la production nationale au montant de la demande de produits nationaux aux prix du marché. La transition supposerait une élimination progressive à la fois des restitutions à l'exportation et des aides à la consommation intérieure. Elle n'exclut pas la possibilité de prendre en compte dans le seuil national la demande provenant de l'intérieur comme de l'extérieur de la Communauté. Ce mécanisme conduirait de lui-même à un réajustement progressif de l'offre et de la demande sans éliminer les perspectives de croissance des régions déficitaires.

Quantitativement, la fixation des seuils nationaux basés au début sur les niveaux de production courants pourrait atteindre la même limite globale que dans le système de coresponsabilité. Mais la gestion du quota au niveau national apporterait une plus grande flexibilité, et permettrait de mieux tenir compte des situations variées des systèmes de production que l'on rencontre dans la Communauté.

Le financement du prélèvement national pourrait être laissé à l'initiative des gouvernements, qui choisiraient la

façon d'en répartir la charge entre les agriculteurs et les contribuables.

Cette marge de manœuvre autoriserait un traitement différent des exploitations lorsque les politiques nationales le jugeraient nécessaire. Des concessions pourraient alors être accordées en faveur du maintien de l'activité agricole dans des zones où celle-ci est nécessaire pour éviter la dégradation de l'environnement, ou bien là où les autres activités économiques, sont réduites. De telles exceptions pourraient être liées à des objectifs de productivité définis selon les conditions locales spécifiques. On pourrait de même envisager pour une période transitoire, dans le cadre de schémas d'amélioration de la qualité.

L'instauration d'une taxe nationale freinerait la tendance à des dispositions par trop favorables aux agriculteurs, aux dépens du reste de l'économie. On peut aussi espérer qu'elle découragerait la pression des gouvernements pour augmenter les prix communs.

### CONCLUSION

Le développement de la PAC a donné la priorité à des objectifs - garantie d'approvisionnement, stabilité des prix et revenus - non nécessairement compatibles avec l'équilibre offre/demande, et ce à des degrés divers selon les produits.

La réglementation des prix a apporté un élément de certitude qui a encouragé l'investissement, les hausses de production et de productivité auprès des agriculteurs les plus avancés. Inversement, elle a limité les effets de cet élément essentiel même s'il est inconfortable, la concurrence, alors qu'elle est capable d'assurer l'ajustement de l'offre et de la demande, et permettre l'adaptation progressive aux méthodes minimisant les coûts. L'agriculture européenne reste donc caractérisée par des exploitations de niveau technologique, d'investissement, de développement potentiel et de structure de coût différents.

La divergence entre les quantités produites et la demande effective des marchés - par opposition à la demande créée par l'intervention publique, a été jusqu'à présent plus ou moins masquée par l'application de prix différenciés aux utilisateurs, qui résultent des subventions sur les marchés communautaires et mondiaux. Le coût de cette politique a atteint des proportions désormais inacceptables politiquement. De plus, malgré leur progression, ces dépenses de soutien représentent encore une part relativement réduite des dépenses publiques totales (nationales et communautaires) en faveur de l'agriculture. Le fait que la hausse du FEOGA-Garantie n'ait pas été accompagnée d'une réduction correspondante des budgets nationaux est révélateur des difficultés des gouvernements à concilier les objectifs nationaux et communautaires.

L'hétérogénéité structurelle de l'agriculture européenne et les conflits entre aspirations nationales et politiques communes, créent des obstacles majeurs à la définition de mesures communes de réglementation, quel que soit le secteur, en particulier le lait. La réconciliation des approches nationales et communautaires est encore plus problématique du fait que l'agriculture a été traitée beaucoup plus explicitement que le reste de l'économie. Mais il n'y a pas, autour d'elle, de séparation hermétique. Tandis que la politique commune influence les volumes et valeurs des échanges agricoles entre pays, les flux financiers correspondants, en l'absence d'union monétaire, affectent les

balances des paiements et donc les politiques macroéconomiques de plusieurs Etats-membres.

Avec une croissance économique faible ou nulle, l'agriculture est encore une source d'emploi productif, préférable socialement et économiquement à une aggravation du chômage, que des politiques régionales ou sociales communes ne sont malheureusement pas encore capable de relayer.

Si dans sa phase d'expansion la PAC a instauré un système rigide de signaux de prix, erronés dans l'orientation de l'offre vers la demande, la période actuelle de récession doit être mise à profit pour rééquilibrer les marchés sans accentuer la gêne éprouvée par les gouvernements à insérer une politique agricole unifiée dans un processus d'intégration où les autres aspects de la politique économique européenne doivent encore être traités.

La correction du déséquilibre laitier est particulièrement délicate. Une baisse soudaine et très accentuée des prix réels n'apparaît pas acceptable politiquement. La réduction des prix au producteur, par opposition au consommateur, par les taxes de coresponsabilité a eu l'effet pervers d'augmenter la production.

Il est donc inévitable de mettre en place des restrictions quantitatives.

Une approche globale du problème suggérerait une norme de réduction des volumes sans différenciation entre producteurs. Mais cette approche, telle que formulée dans les dispositions actuelles, figerait la production individuelle sans égard au potentiel individuel d'amélioration de coût et d'efficacité.

Vu les disparités de structures de production, on n'est pas assuré que le secteur évolue vers une minimisation des coûts. La pression pour définir les prix garantis en fonction de la production la plus coûteuse, serait accrue, rendant encore plus difficile le réaligement des prix communautaires sur les prix mondiaux.

On s'interdit de plus la possibilité de stimuler la production de lait dans le but de préserver l'environnement dans

des zones où l'activité économique dépend tout spécialement de l'agriculture.

On ignore la recherche d'un équilibre offre/demande au niveau de chaque Etat, qui est justifié en l'absence d'une plus grande coordination des politiques macroéconomiques à l'intérieur de la Communauté.

L'alternative aux restrictions quantitatives individuelles réside dans leur application au niveau national, avec une modulation dans le temps, sur la base du développement d'une demande non subventionnée s'adressant aux produits nationaux, et accompagnée d'une taxe payable par les Etats sur les dépassements de collecte par rapport aux quotas alloués.

On pourrait ainsi se consacrer à la promotion de la demande sur des produits de qualité spécifique, et en même temps conserver une certaine flexibilité pour répondre aux besoins de régions présentant des problèmes particuliers d'environnement ou de développement, créant donc un lien entre politiques agricoles et régionales.

En complément à ces limitations en volume, on pourrait opérer une réduction progressive des prix garantis, afin de réduire les écarts entre les prix garantis, afin de réduire les écarts entre les prix intérieurs et ceux des marchés extérieurs, ainsi qu'entre producteurs et consommateurs.

Dans le passé, les politiques agricoles ont été protégées des forces du marché, avec la justification que les errements des prix de marché ne conduiraient pas à un développement harmonieux du secteur. Quoi qu'il en soit, ces politiques se sont heurtées aux barrières constituées par le coût du soutien public.

A long terme - au lieu des mesures artificielles mises en place par la politique officielle - il y aurait une voie plus sûre pour réduire la charge du soutien : ce serait d'aligner la production et la demande effective.

Il reste à savoir si le progrès technique a suffisamment renforcé l'agriculture pour qu'elle puisse supporter d'être exposée aux forces du marché avec des effets moins graves au plan économique et social que la poursuite des dépenses.

## BIBLIOGRAPHIE

AMADEI G. (1982). — Il futuro dell'agricoltura italiana, *Rivista di Politica Agraria*, 1982, n° 1.

BARBERO G. (1974). — L'agricoltura nella politica economica-sociale della CEE, *Rivista di Economia Agraria*, 1974, n° 2.

BOUSSARD J.M. (1983). — L'élasticité de l'offre de lait par rapport au prix dans la CEE, *Economie Rurale*, 1983, n° 157.

Centro di Specializzazione e Ricerca Agraria per il Mezzogiorno. Portici, e Istituto Nazionale di Economia Agraria. Rome. Un modello econometrico del settore lattiero-caseario italiano. (A paraître).

CESARETTI G.P. — Il calcolo dei gradi di autoapprovvigionamento settoriale nella CEE: un'analisi del potenziale effetto distorsivo della PAC. To be published shortly in *La Questione Agraria*.

Commissione delle Comunità europee (1983). — L'adeguamento della politica agraria comune, *Bollettino delle Comunità europee*, Supplemento 4/83.

Consiglio Nazionale dell'Economia e del Lavoro (1982). — Revisione della politica agricola comune ed allargamento della CEE, Roma 1982.

DE STEFANO F., SCANDIZZO P. (1971). — Offerta agricola e prezzi comunitari, Franco Angeli, Milano, 1971.

FAO. International Agricultural Adjustment, Fourth progress Report, C83/21, Rome, August 1983.

LOSEBY M. (1981). — Public Expenditure in the Agricultural Sector and Reform of the CAP. *Economic Notes*, Monte dei Paschi di Siena 1981, n° 1.

MATTEI A. (1983). — La politica comunitaria dello zucchero, *Rivista di Politica Agraria*, *Rassegna della Agricoltura Italiana*, 1983, n° 3-4.

OSKAM A.J. — Five studies relating to the dairy situation within the EC, *European Review of Agricultural Economics* 10.1.

SACCOMANDI V. (1981). — Il «Rapporto Thorn» e il riadattamento della politica agraria comune: un'analisi ed alcuni commenti. *Rivista di Economia Agraria*, 1981, n° 4.

TANGERMANN S. (1984). — Guarantee Thresholds - a Device for solving the CAP Surplus Problem?, paper delivered at the Workshop on Reform of the Common Agricultural Policy, Siena, February, 1984.

ZUCCHI G., NASUELLI P. (1983). — Le incongruenze della politica lattiero-casearia CEE. *Rivista di Politica Agraria*, *Rassegna della Agricoltura Italiana*, n° 3-4.